

BULLETIN OFFICIEL
DES
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie.

N° 58. — Octobre 1852.

DÉCRET du 9 janvier 1852, relatif à l'expulsion du territoire français et des colonies de plusieurs anciens représentants.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

LOUIS-NAPOLÉON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

DÉCRÈTE :

Sont expulsés du territoire français, de celui de l'Algérie et de celui des colonies, pour cause de sûreté générale, les anciens représentants à l'Assemblée législative dont les noms suivent :

Edmond Valentin,
Paul Racouchot,
Agricol Perdiguier,
Eugène Cholat,
Louis Latrade,
Michel Renaud,
Joseph Benoît (du Rhône),
Joseph Burgard,
Jean Colfavru,
Joseph Faure (du Rhône),
Pierre-Charles Gambon,
Charles Lagrange,
Martin Nadaud,
Barthélemy Terrier,
Victor Hugo,
Cassal,

Signard,
Viguiier,
Charrassin,
Bandsept,
Savoie,
Joly,
Combiier,
Boysset,
Duché,
Ennery,
Guilgot,
Hochsühl,
Michot-Boutet,
Baune,
Bertholon,
Schœlcher,